

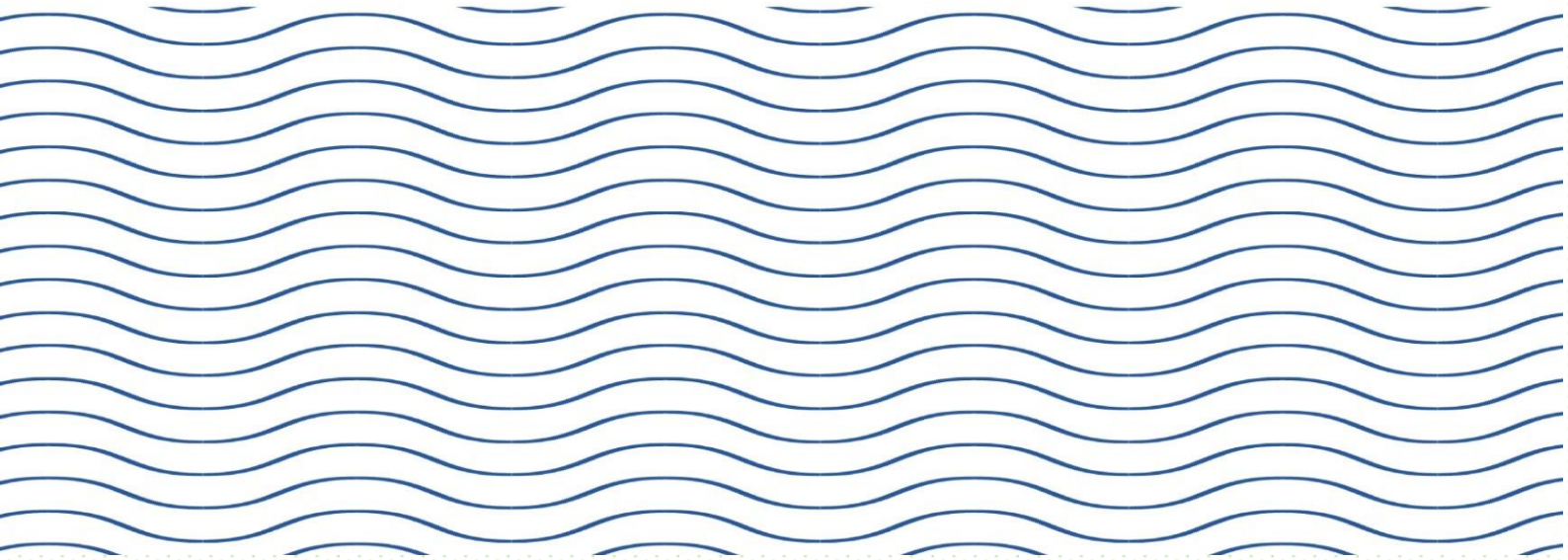


COP24-KATOWICE 2018
UNITED NATIONS CLIMATE CHANGE CONFERENCE

LES ENJEUX DE LA 24ÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP24)

KATOWICE, POLOGNE DU 03 AU 14 DÉCEMBRE 2018

Note technique à l'attention des négociateurs climat et de la délégation du Tchad



<p>Résumé</p>	<p>(i) L'adoption du manuel de mise en œuvre de l'Accord de Paris, (ii) le relèvement des engagements des Parties en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre l'objectif de maintien de la température à 1,5°C, (iii) le financement climat, les pertes et dommages et intérêts en cas de catastrophes climatiques, (iv) le point sur les efforts fournis par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris et d'inciter les pays à prendre des nouveaux engagements plus ambitieux en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement d'ici à 2020 dans le cadre du Dialogue de Talanoa ou de facilitation, tels sont les enjeux de la 24^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24). Cette COP24 survient au moment où le GIEC vient de publier son rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport à 2°C. Ce rapport servira de bases scientifiques aux négociations climat de la COP24.</p>
<p>Rapport spécial du GIEC sur les conséquences possibles d'un réchauffement planétaire de 1,5°C</p>	<p>L'Accord de Paris "invitait" par décision UNFCCC 1/CP.21, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à présenter un rapport spécial en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) permettant de rester sous ce seuil. Ce rapport spécial a été approuvé et publié lors de la 48^{ème} réunion du GIEC à Incheon en Corée du Sud le 08 octobre 2018. D'un volume de 400 pages ce rapport met en exergue un certain nombre de conséquences des changements climatiques qui pourraient être évitées si le réchauffement était limité à 1,5 °C, et non à 2 °C ou plus.</p> <p>Ce rapport donne les preuves scientifiques et éclairent les décideurs pour la prise de décision suivant les messages clés ci-après :</p> <p>1) <u>La compréhension du phénomène</u></p> <p>Selon ce rapport, les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement climatique de $1 \pm 0,2$ °C au-dessus des niveaux préindustriels. La température moyenne mondiale augmente actuellement de $0,2 \pm 0,1$ °C par décennie en raison des émissions passées et actuelles¹². A ce rythme, le réchauffement dépassera 1,5 °C entre 2030 et 2052.</p> <p>Les manifestations d'un réchauffement planétaire de 1 °C sont déjà bien réelles, comme l'attestent l'augmentation des extrêmes météorologiques, l'élévation du niveau de la mer et la diminution de la banquise arctique ».</p> <p>Les simulations des modèles climatiques prévoient des différences significatives dans les caractéristiques climatiques régionales, entre les conditions actuelles et un réchauffement de 1,5 °C, ainsi qu'entre 1,5 °C et 2 °C. Ces différences se manifestent par l'augmentation de la température moyenne dans la plupart des pays et des régions océaniques, par des chaleurs extrêmes dans la plupart des régions habitées, par des précipitations intenses dans la plupart des régions, et par des risques de sécheresse et de déficit de précipitations dans certaines régions.</p> <p>2) <u>Les conséquences sur les systèmes humains et naturels</u></p>

¹ . L'humanité émet actuellement 40 milliards de tonnes de CO2 par an

² Les scénarios d'émission de gaz à effet de serre les plus optimistes demandent de réduire les émissions de 45 % à 50 % d'ici 2030 à 20 milliards de tonnes.

Le rapport met en exergue un certain nombre de conséquences des changements climatiques qui pourraient être évitées si le réchauffement était limité à 1,5 °C, et non à 2 °C ou plus. En effet chaque dixième de degré supplémentaire a des conséquences importantes et les systèmes humains et naturels pâtiront davantage d'un réchauffement de 2 °C que d'un réchauffement de 1,5 °C.

Les impacts sur la santé, l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et humaine et la croissance économique **vont augmenter par rapport à aujourd'hui** dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, et plus encore dans le cas d'un réchauffement de 2 °C. L'aire géographique rétrécira de plus de moitié pour 9,6 % des insectes, 8 % des plantes et 4 % des vertébrés à 1,5 °C de réchauffement, contre 18 % des insectes, 16 % des plantes et 8 % des vertébrés pour 2 °C. La baisse de rendement des cultures céréalières sera bien plus importante à 2° notamment en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-est et en Amérique latine. Certains impacts peuvent être de longue durée, voire irréversibles, notamment la montée du niveau des océans, entraînant notamment la perte de certains écosystèmes.

3) **Réponses de la communauté internationale**

Le fait de le limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C est encore possible mais nécessiterait une transition vers des économies sobres en carbone et résilientes face au climat. Selon les experts du GIEC, limiter la hausse à 1,5 °C passe par une réduction des émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030 et la réalisation d'une « neutralité carbone » en 2050. Autrement dit, il faudra cesser de mettre dans l'atmosphère plus de CO₂ qu'on ne peut en soustraire. Cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols, ect. De tels changements nécessitent des investissements annuels quatre à cinq fois plus élevés que ceux de 2015.

Tout délai supplémentaire des mesures d'atténuation pourrait entraîner un dépassement du réchauffement climatique de 1,5 °C. Les experts concluent également que limiter le réchauffement peut aller de pair avec la réalisation de certains objectifs du développement durable dont la lutte contre la pauvreté, la faim, etc.

La réalisation des engagements actuels dans le cadre de l'Accord de Paris, tels que présentés dans les « Contributions déterminées au niveau national », ne suffira pas à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Le réchauffement pourrait atteindre alors jusqu'à 3°C d'ici 2100.

Des efforts supplémentaires en matière d'adaptation seront plus importants dans le cas d'un réchauffement de 2 °C que dans celui d'un réchauffement de 1,5 °C. Toutefois il existe déjà des limites à l'adaptation et aux capacités d'adaptation de certains systèmes humains et naturels, même pour un réchauffement de 1,5 °C. Les énergies renouvelables devront fournir 70 à 85 % de l'électricité en 2050 et le charbon ne devrait représenter que 2 % du mix énergétique mondial.

Ce rapport sera un élément central du dialogue Talanoa qui sera organisé lors de la 24ème Conférence des Parties (COP24). Le dialogue Talanoa permettra de faire le point sur les efforts collectifs déployés

	<p>par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme énoncé dans l'Accord de Paris et d'éclairer l'établissement des contributions déterminées au niveau national.</p>
<p>Manifestations et impacts perceptibles et réponses apportées par le Tchad</p>	<p>Les changements climatiques au cours de ces dernières décennies au Tchad montrent à l'image des pays de l'Afrique au Sud du Sahara (i) une variabilité accrue des pluies et des ressources en eau, (ii) une augmentation continue des températures depuis les années 90 de l'ordre de + 1,25 °C³ (iii) une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes. Les catastrophes naturelles récurrentes au Tchad sont principalement dues aux sécheresses et aux inondations qui rendent les populations de plus en plus vulnérables.</p> <p>Sous l'emprise de la variabilité et des changements climatiques et de diverses pressions anthropiques sur les ressources naturelles, on note des conséquences diverses sur les systèmes naturels et humains dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assèchement des cours d'eau et points d'eau avec de risques de malnutrition et de maladies, - L'ensablement des cours d'eau et des ouadis, - Une dégradation des habitats naturels et la perte de biodiversité, - Le développement d'espèces envahissantes et de pollutions diverses, - Modifications du mouvement des éleveurs en termes d'amplitude et de durée, - Divers conflits liés à l'accès au partage des ressources naturelles, des migrations climatiques <p>L'assèchement progressif du lac est devenu emblématique du changement climatique actuel (IRD, 2011) et de la pression anthropique. Une étude du PNUJ (2011) a montré que la réduction de la superficie du Lac Tchad est imputable à 50% aux variations et des changements climatiques. Une étude récente classe le Tchad, parmi 186 pays dans le monde, comme étant le pays le plus vulnérable face au réchauffement climatique. Sans les mesures d'adaptation, des baisses de rendement des céréales de 20 à 50 % sont attendues.</p> <p>Au cours de ces dernières années des efforts considérables ont été consentis par le gouvernement du Tchad et ses partenaires en vue d'intégrer les changements climatiques dans les politiques nationales de développement. L'axe 4 du Plan National de Développement (PND) 2017 – 2021 fait de l'adaptation au CC et la préservation des ressources naturelles une priorité.</p> <p>Par ailleurs, le Tchad vient d'adopter sa stratégie nationale de lutte contre les Changements Climatiques dont la vision à l'horizon 2030 est d'asseoir une économie tchadienne résiliente vis-à-vis du climat à l'horizon 2030.</p> <p>En outre, sur le plan national, de nombreux programmes et projets tels que le projet Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique au Tchad financé par l'UE à hauteur de 8 millions d'euros qui met en œuvre 4 projets pilotes d'adaptation dans diverses zones agroécologies du pays. L'adaptation est</p>

³ Cette hausse est supérieure à la moyenne mondiale qui est de $1 \pm 0,2$ °C

	<p>également appuyée par le Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT) cofinancé à hauteur de 36,2 millions d'USD par le FIDA, le FEM, ASAP et le gouvernement tchadien. De nombreuses ONGs tout comme les partenaires techniques régionaux et internationaux (CBLT, FAO, PNUD, etc..) et des agences de coopération telle la GIZ mettent également en œuvre des projets d'adaptation.</p> <p>Toutefois, les besoins en financement du Tchad tels qu'estimés par la Contribution Déterminée au niveau national à l'horizon 2030 sont estimés respectivement pour l'atteinte de l'objectif conditionnel à 11,380 Milliards USD pour le financement l'adaptation et à 7,063 Milliards USD pour l'atténuation.</p>
<p>Enjeux de la COP24</p>	<p>Pour assurer plus d'efficacité et de justice climatique, des avancées sont attendues sur quelques points spécifiques. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le texte de l'Accord prévoyait qu'un « mode d'emploi » précisant sa mise en œuvre serait adopté lors de la 24^{ème} conférence des Parties. Ce manuel a pour objectif de définir les règles permettant de revoir les engagements climatiques des pays notamment grâce à des bilans quinquennaux au niveau mondial. S'agissant du financement climatique, l'engagement des 100 milliards de dollars annuels nouveaux et additionnels, alloués par les pays développés aux pays en développement d'ici 2020 reste un enjeu crucial. A ce jour, peu de progrès dans les négociations sur le financement climatique ont été enregistrés. De même que les financements alloués à l'adaptation par rapport au volet atténuation sont encore faibles.</p> <p>Dans un contexte de recrudescence de phénomènes météorologiques extrêmes telles que les longues sécheresses, les inondations et vagues de chaleur avec des conséquences matérielles et humaines très importantes, les débats sur les dommages et intérêts en cas de catastrophes météorologiques ne seront pas du reste. Faire le point sur les efforts fournis par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris et d'inciter les pays à prendre des nouveaux engagements plus ambitieux d'ici à 2020 dans le contexte du dialogue Talanoa ⁴constituera également un des points cruciaux à discuter à la COP24.</p>
<p>Synthèse des positions du groupe Africain Pays les Moins Avancés,etc.</p>	<p>Les positions de l'Afrique lors des négociations sur le changement climatiques(CC) sont définies par le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CCEGCC) sur la base des orientations de la Conférence des Ministres de l'Environnement et approuvées par l'Assemblée de l'Union africaine. Ces positions sont alors portées par le Groupe des négociateurs africains. La position du Tchad est alors celle du groupe africain. Les positions du Groupe africain tiennent souvent compte des positions venant d'autres blocs ou groupes de négociation dont l'Afrique fait partie à l'instar du groupe des Pays moins avancés (PMA), du G77+ la chine, de l'Alliance des petits, Etats insulaires, ect. Ces pays, très peu émetteurs, mettent en avant leur extrême vulnérabilité face aux changements climatiques et le besoin de recevoir des financements pour s'adapter aux changements climatiques.</p> <p><u>Dans le domaine de l'adaptation et pertes et dommages</u></p>

⁴ Le dialogue de Talanoa ou encore dialogue de facilitation a été institué lors de la dernière COP23 de Bonn par la présidence fidjienne

	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'adaptation et son financement pour le renforcement de la résilience pour parvenir à un développement durable sont des priorités absolues pour l'Afrique, ○ Les pays industrialisés, doivent soutenir les efforts des Etats africains à faire face au changement climatique parce qu'ils sont historiquement les principaux responsables du réchauffement climatique ○ Au vu de l'augmentation du nombre de catastrophes liées aux effets néfastes des changements climatiques sur le continent africain, il faut renforcer les capacités du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages <p><u>Dans le domaine de l'Atténuation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Relever les engagements des Parties en termes de réduction des émissions de gaz à et accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone d'ici 2050 afin de "poursuivre l'action menée" pour limiter la hausse à 1,5°C, ○ Soutien des pays développés de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et d'aider les pays africains dans la mise en œuvre rapide de leurs contributions déterminées au niveau national concernant l'énergie durable <p><u>Dans le domaine du financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter l'engagement des 100 Milliards de dollar USD/à l'horizon 2020, ○ Dissocier l'Aide Publique au Développement et promouvoir des ressources financières nouvelles, additionnelles, suffisantes et prévisibles pour financer l'action climatique ○ Faciliter l'accès aux financements climatiques en rationalisant et en simplifiant davantage les processus d'accès, d'approbation et de décaissement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de la Facilité pour l'Environnement Mondial <p><u>Transfert de technologies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ S'agissant de l'adaptation, les principales priorités de l'Afrique comprennent l'agriculture, l'eau et la santé. L'adaptation devra inclure des technologies permettant de faire face aux impacts de la désertification; des cultures résistantes à la sécheresse, les systèmes d'alerte précoce, des infrastructures dans le domaine de l'eau, l'agriculture, ○ L'élimination des obstacles au développement technologique, au transfert ainsi qu'à l'utilisation, ○ Elargir l'accès rapide aux technologies d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour améliorer le bien-être de tous les citoyens ○ Toutes les activités de développement et de transfert de technologies doivent être accompagnées d'activités de <u>renforcement des capacités</u>.
--	--

Messages clés du Tchad à la COP 24	Les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement climatique qui dépasse déjà + 1 C dans nos régions par rapport aux niveaux préindustriels
---	--

	<p>Il est nécessaire, conformément au rapport spécial du le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 8 octobre 2018) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de limiter le réchauffement à 1,5 °C.</p> <p>Les impacts sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé, l'approvisionnement en eau, la développement économique vont augmenter par rapport à aujourd'hui dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, et plus encore dans le cas d'un réchauffement de 2 °C.</p> <p>Les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'Accord de Paris, tels que présentés dans les « Contributions Déterminées au niveau National » ne sont pas suffisamment ambitieux pour la limitation du seuil de réchauffement climatique à 1,5 °C, il est alors nécessaire d'engager des changements profonds et immédiats du fonctionnement de nos sociétés et de nos économies en vue des réductions additionnelles des émissions de gaz à effet</p> <p>La communauté internationale, les pays développés notamment, doit mobiliser et fournir les ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation prioritaires identifiées dans les contributions prévues déterminées des pays en développement.</p> <p>Enfin, l'adoption lors de la 24^{ème} conférence des parties d'un « mode d'emploi » précisant la mise en œuvre de l'Accord de Paris</p>
<p>Mandat de l'équipe des Négociateurs climat du Tchad</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser la tenue de réunions préparatoires multisectorielles (enjeux et idées de Projets de développement CC) ✓ Participer aux négociations proprement dite. Les Parties négocient autour de 5 blocs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ○ Adaptation et pertes et dommages, ○ Financement de l'atténuation et de l'adaptation, ○ Transferts de technologie, ○ Renforcement des capacités, ▶ <u>Réunions de coordination des groupes</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion Groupe Afrique: 8h – 9h et 18h – 19h ▶ Réunion du G-77 + Chine: 9h – 10h et 19h - 21h ▶ Réunion des PMA: 13h – 14h et 19h – 20h ▶ <u>Programmes de travail :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme de chaque Organe Subsidaire ▶ Programme journalier et lecture des écrans d'annonces ▶ Recherche de la documentation sur le site CCNUCC ✓ Autres activités : participation à des Side Event et rencontre avec les PTFs, ✓ Organiser la tenue de réunions régulières de la délégation pendant la COP pour partager des informations dans le groupe et mise à niveau sur l'évolution des négociations sectorielles, ✓ Organiser la tenue obligatoire de rencontres nationales de compte rendu (culture de la redevabilité), ✓ Informer le niveau politique sur l'évolution des négociations et donner/prendre des directives ✓ Produire un rapport de la Conférence et restituer les principaux enseignements et informations de la Conférence aux acteurs de la Lutte contre les changements climatiques.

Quelques Références bibliographiques

GIEC (2018). Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale aux changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, 400 pages.

Communiqué de presse du GIEC (2018). Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport Spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire, 8 octobre 2018, 5 pages.

Pays les moins avancés, Parties à la CCNUCC (2018). Communiqué Ministériel d'Addis-Abeba sur les changements climatiques, 15 Octobre 2018 3 pages à Addis-Abeba.

Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (2018). Septième session extraordinaire, Segment ministériel, Nairobi, Décision sur les changements climatiques, 18 septembre 2018, 8 pages.



Ce bulletin a été réalisé par l'équipe du projet Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC) au Tchad en collaboration avec les équipes de la Direction Générale Technique de l'Environnement et du Développement Durable dont la Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) et le point focal Changement climatique du Tchad.